



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 8 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Baud Ariane et crts « *Mise en danger de la population par l'incendie du site de recyclage de l'entreprise Thévenaz-Leduc. Quelles suites ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans le cadre d'événements tels des incendies ou événements chimiques comportant un danger pour la population lausannoise, mette en oeuvre des actions visant à la fois à permettre une alerte/information en temps réel sur les dangers, le périmètre et les mesures à prendre pour limiter les expositions dangereuses

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans le cadre d'événements tels des incendies ou événements chimiques comportant un danger pour la population lausannoise, mette en oeuvre des actions visant à la fois à permettre une information a posteriori sur la nature des dangers encourus, leurs conséquences et les mesures à prendre pour en diminuer les impacts

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans le cadre d'événements tels des incendies ou événements chimiques comportant un danger pour la population lausannoise, mette en oeuvre des actions visant à la fois à permettre au besoin, s'il s'avère que l'événement résulte de manquements liés à la sécurité, que des actions en justice puissent être menées pour défendre les intérêts de la Ville et de ses habitant. exs.

Pour la problématique des batteries au lithium, dont la présence récurrente dans les déchets augmente le risque d'incendie, le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en oeuvre : Une large campagne de sensibilisation et d'information au sujet du tri de ces éléments.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit septembre deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :